

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 25 mars 2021.

Date de la séance : 31 mars 2021 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 20

Absents avec procuration : 7

Absent : 2

Présents : Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOL - M. José MAGALHAES - Mmes Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Damien BONJEAN procuration à Mme Christel MARCHENAY - Mme Sandrine BONNET procuration à Mme Karine SOUCHAL - M. Jean-Marc BRUSTEL procuration à Mme Adrienne LIBIOL - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Sébastien MORIN - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Bruno PONTRUCHER.

Absent : Mme Nastascia ACCOT - M. Florian CATINOT.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°21/03/31/002**OBJET : Création de 4 nouveaux postes d'adjoint au maire.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de son installation le 25 mai 2020 et par délibération n° 20/05/25/002, le nombre des adjoints au Maire a été fixé à trois.

Pour la bonne marche des Affaires Communales, compte-tenu des dossiers actuels à traiter et de leur complexité, il apparaît nécessaire de modifier le nombre d'adjoints fixé en début de mandat et de créer 4 postes d'adjoint au maire supplémentaires. Il précise que la limite de 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal définie par l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise pour notre commune huit postes d'adjoints.

Le Conseil Municipal comptant actuellement trois adjoints, Monsieur le Maire propose, de créer quatre nouveaux postes d'adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le nombre d'adjoints fixé en début de mandat en le portant de trois à sept pour la durée du mandat en cours.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

3 ABSTENTIONS

(Mme Margaux FOURTIN – MM. Pierre FERNAND et Jean-François RAZAVET)

POUR EXTRAIT CONFORME.



Le Maire,

Hervé PRONONCE

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 7 avril 2021
Reçu en préfecture le 7 avril 2021

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.